

soins du pays, de gouvernement si peu au courant des remèdes à apporter aux vices de la démocratie, comme le chômage, le peu de sécurité et d'avenir pour la jeunesse, remèdes dont l'application s'impose absolument si nous voulons préserver non seulement la confédération mais encore le système social tout entier.

La jeunesse canadienne est démoralisée, c'est un fait connu de tous. Jamais encore dans notre histoire la jeunesse ne s'est sentie autant démoralisée qu'actuellement; elle émerge à l'assistance, et trop souvent elle est poussée au crime. On nous a reproché d'avoir placé dans des camps les célibataires sans travail. Où sont-ils aujourd'hui? Plusieurs peuplent des prisons pour n'avoir pu gagner leur subsistance. Plusieurs sont devenus des criminels. J'affirme que c'est une calamité nationale, et je me propose de citer un extrait d'une déclaration du Conseil canadien du bien-être national imprimée en date du 5 janvier 1938. Je citerai cet article au long car il fait voir le danger mieux que je pourrais le faire. Voici ce qu'on y dit:

Un danger grave

Mais maintenant, alors que nous semblons jouir d'un répit assez prolongé pour la première fois depuis un grand nombre d'années, un danger surgit à un trop grand nombre d'endroits pour que nous l'ignorions et ce danger est aussi grave que la crise qui nous a éprouvés. Il découle, en partie, de la docilité et de l'indifférence de plus en plus grande que l'on remarque chez ceux qui bénéficient de secours publics, en face de l'oisiveté qui se continue ou qui menace de se faire sentir. Ce manque de caractère et cette perte de dignité ne sont peut-être que le résultat du traitement d'urgence en masse que nous avons fait subir aux individus. Mais de plus en plus, nous constatons que la soumission fière et loyale du sujet à l'égard de l'autorité constituée cède le pas, dans une atmosphère de crainte et d'incertitude, à une obséquiosité servile, et à une absence de volonté en face de la chance à courir. Ce sentiment d'incertitude et de dépendance sape les bases mêmes de l'initiative individuelle, de la confiance en soi, et du jugement lorsqu'il s'agit d'établir les valeurs de la liberté spirituelle et intellectuelle. Aujourd'hui, on considère en un trop grand nombre de milieux que la liberté est une chose que l'on doit détester et mépriser puisqu'on n'est "libre que de souffrir et de manquer de nourriture".

Les signes ne manquent pas, en certains endroits, que l'autorité se montre plus sévère et menace de frapper fort. La dureté seule ne ranimera pas les hommes abattus. Si notre traitement en masse des misères individuelles a détruit l'initiative personnelle et l'indépendance, et si, nous rendant compte de la chose, nous ne prenons pas immédiatement les mesures nécessaires pour faire revivre et conserver ces qualités, nous pourrions alors dire que les remparts mêmes de notre vie démocratique croulent. En effet, nous sommes un peuple déchu si la crise nous a fait perdre de vue que nos anciennes libertés,—de pensée, de

[L'hon. M. Manion.]

croissance, de parole, et d'action,—ne sont pas des choses d'une plus grande valeur que la vie elle-même.

Qu'est-ce que le très honorable député a fait lorsqu'il a nommé la commission Purvis? Cette commission a été instituée en 1936; et en agissant de la sorte il tenait au moins en partie une de ses promesses. Ce corps devait remplir en permanence des fonctions administratives, mais il n'en fut pas ainsi et la commission Purvis fut dissoute il y a environ un an, je crois. Je n'ai peut-être pas le droit de parler de la chose, mais il est évident que cette commission devait être permanente si on examine le personnel qui la composait. M. Tom Moore, par exemple, un chef ouvrier bien connu, abandonna un poste permanent pour devenir membre de cette commission. Tom Moore se doutait-il qu'à la fin de l'année on se débarrasserait de lui? Il pensait que ce serait là une commission permanente. C'était apparemment ce qu'on s'était proposé d'en faire.

L'hon. M. ROGERS: Mon honorable ami me permettra-t-il un mot de rectification? M. Moore était membre de la Commission de l'assurance sociale créée par le gouvernement précédent, et il faisait encore partie de cet organisme lorsqu'il fut appelé à devenir membre de la Commission nationale de placement.

L'hon. M. MANION: Je ne conteste pas cela. Je dis simplement qu'il n'aurait peut-être pas accepté cette permutation s'il avait songé qu'un an après la Commission Purvis serait dissoute. Il occupait, je crois, une position permanente, mais il la quitta pour accepter celle-ci parce qu'il s'intéressait à la sécurité sociale et qu'il croyait accéder à un poste permanent. Je voudrais qu'il fût bien compris que je ne cite en aucune façon M. Moore. Si je tire cette conclusion, c'est que je connais bien Tom Moore.

Quoi qu'il en soit, la Commission a été dissoute, ses recommandations sont restées lettre morte. J'en citerai brièvement douze, telles que je les relève dans son rapport. On ne s'est occupé que de deux d'entre elles, tout au plus trois. Les voici:

1. Vaste effort coopératif en vue de remédier au chômage.

Voilà l'une d'elles.

2. Nationalisation des services de placement.

On n'a donné suite à aucune de ces deux recommandations.

3. Caractère administratif, et non pas simplement consultatif à donner à la Commission.

4. Registre approprié pour l'inscription et le classement des chômeurs.

Un tel registre n'existe pas, que je sache.

5. Collaboration des diverses localités par l'intermédiaire de comités locaux.